**CÉLÉBRATION DU SOIXANTIEME ANNIVERSAIRE DE L'OUA-UA**

**SOUS LE PATRONAGE DE LA MISSION PERMANENTE DE L'UNION AFRICAINE AUPRES DE L'UNION EUROPEENNE/OEACP ET DU GROUPE AFRICAIN DES AMBASSADEURS À BRUXELLES**

**BRUXELLES, LE 25 MAI 2023**

Il y a 60 ans, le 25 mai 1963, 32 Chefs d'Etat Africains étaient réunis au sommet à Addis-Abeba, Ethiopie, pour créer l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA).

La plupart des observateurs de l'époque étaient assez sceptiques, appréhendant des divisions entre nos chefs d'Etat, des divergences profondes entre conceptions opposées de l'indépendance nationale, de l'unité africaine ou des rapports de l'Afrique avec l'étranger.

L'adoption de la Charte de l'OUA lors de ce premier sommet des chefs d'Etat a vite dissipé ces appréhensions et suscité optimisme et engouement autour du projet panafricain. La Charte de l'OUA portait, déjà, en filigrane, l'ambition de voir un jour la naissance des "*États-Unis d'Afrique*".

La vision des Chefs d'Etat en ce 25 mai 1963, leur désir sincère de s'entendre et de progresser ensemble ou, à tout le moins parallèlement, ont convaincu les plus sceptiques : désormais, l'idée de l'unité et de la solidarité africaines est devenue une réalité, l'intégration de l'Afrique un sérieux projet.

Outre la décolonisation de l'ensemble du continent, les chefs d'Etat de l'OUA ont insisté sur l'intégration régionale. La tâche n'était pas aisée dans un contexte post-colonial marqué, de surcroit, par des clivages géostratégiques internationaux, la guerre froide et l'affrontement Est-Ouest, surtout dans les années 80.

Le continent n'a certes pas atteint l'intégration continentale au niveau projeté par les pères fondateurs, mais, le projet intégrateur s'est vite traduit en actions concrètes sur le terrain. La création, au niveau sous-régional, tour à tour, de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) (1967), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO-1975), la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC-1980), Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA-1981), La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC-1984), L'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD-1986), L'Union du Maghreb arabe (UMA-1989), L'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA-1994) et, un peu plus tard, La Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD-1998) s'inscrit, en droite ligne, dans la vision d'intégration des pères fondateurs de l'OUA. L'adoption par la conférence de l'OUA, en 1991, du Traité d'Abuja (Nigeria), portant création d'une Communauté économique africaine par étapes, et sur une période de 34 ans n'est rien d'autre qu'une convergence des projets d'intégration sous-régionaux dans le cadre d'un projet intégrateur continental.

39 ans après la création de l'OUA, précisément le 9 juillet 2002 à Durban (Afrique du Sud), l'Union Africaine (UA) succède officiellement à l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA). Le projet d'Union africaine lancé en 1963 avec l'ambition de voir un jour la naissance des "*États-Unis d'Afrique*", sorte de grande fédération regroupant tous les pays africains est devenu peu à peu réalité avec la création de l'UA.

L'Acte constitutif de l'UA a été signé par les chefs d'État et de gouvernement réunis à Lomé (Togo), en l'an 2000, avant que la nouvelle union ne soit solennellement proclamée lors d'un sommet extraordinaire tenu à Syrte (Libye). Son Acte constitutif est officiellement entré en vigueur le 25 mai 2001, une naissance célébrée au sommet de l'OUA, tenu à Lusaka (Zambie) en juillet

2001.Les 53 Etats membres de l'UA réunis pour la première fois au sommet à Durban, du 8 au 10 juillet ont défini les nouvelles institutions de cette Union africaine.

En 2016, les dirigeants africains ont décidé d'engager des réformes institutionnelles de l'Union africaine (UA) afin de réaliser une croissance économique et un développement inclusifs sur le continent. Pour y parvenir, le Président du Rwanda Paul KAGAME et le Président de la Commission Moussa FAKI, auxquels la reforme a été confiée par les chefs d'Etats africains, ont dégagé deux programmes prioritaires phares à mettre en œuvre, à savoir :

1) procéder au renforcement des partenariats stratégiques suivants de l'UA: Le Partenariat UA-UE, Le Forum de coopération Chine-Afrique (FOCAC), Le Partenariat Afrique-Pays arabes, Le Forum de coopération Afrique-Amérique du Sud, La Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD**)** (Japon), Le Partenariat Alternatif Russie Afrique pour le Développement Économique (PARADE), Le Dialogue de haut niveau Commission de l'Union africaine/Etats-Unis, Le Sommet Afrique-France, le Partenariat Afrique-Inde, le Partenariat Afrique-Turquie et le Forum Afrique-Corée , et ;

2) veiller à l'accélération de l'opérationnalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) dont l'accord est entré en vigueur en mai 2019, et qui ambitionne de créer la plus grande zone de libre-échange au monde par le nombre de pays participants. La ZLECAF est appelée à consolider un marché d'environ 1,3 milliard de dollars dans 55 Etats membres de l'UA dont le PIB combiné s'élève à 3,4 billions de dollars.

Pour cela, la consolidation des partenariats stratégiques supra, dans un esprit gagnant-gagnant, permettra, sans doute, la réalisation de la croissance économique et du développement inclusifs attendus sur le continent et, par-delà, la concrétisation de projets économiques, mutuellement bénéfiques pour le continent et chacun de ses partenaires.

En attendant, l'Union africaine et tous ses organes continuent d'accomplir leurs missions dans divers domaines tels que la paix et la sécurité, les infrastructures, l'énergie, l'emploi et les affaires socio-économiques, la gouvernance administrative et électorale, la justice, les droits de l'Homme, le commerce et l'industrie, la jeunesse, la santé, l'éducation et la culture, la recherche scientifique etc., et ce, dans le but de bâtir « *l'Afrique que nous voulons* » telle qu'elle est énoncée dans l'Agenda 2063 dont le deuxième rapport préparé par le Président Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, Champion du suivi de la mise en œuvre de l'agenda 2063 et de son premier plan décennal 2014-2023 vient d'être adopté par les chefs d'Etat de l'UA.

Telle elle est l'ambition qui anime l'Union africaine.

*Amb. Awad Sakine Ahmat,*
*Représentant permanent de l'UA*
*auprès de l'UE*

*El Hadji Alhousseini TRAORE*
*Amb. du Mali à Bruxelles,*
*Président du GAAB*

**CELEBRATION OF THE SIXTIETH ANNIVERSARY OF THE OAU-AU**
**UNDER THE PATRONAGE OF THE PERMANENT MISSION OF THE AFRICAN UNION**
**TO THE EUROPEAN UNION/OACPS**
**AND**
**THE AFRICAN GROUP OF AMBASSADORS IN BRUSSELS**

**BRUSSELS, 25 MAY 2023**

60 years ago, on May 25, 1963, 32 African Heads of State met at the Summit in Addis Ababa, Ethiopia, to create the Organization of African Unity (OAU).

Most observers at the time were rather skeptical, apprehending divisions among our Heads of State, deep-seated differences between opposing conceptions of national independence, African unity or Africa's relations with the outside world.

The adoption of the OAU Charter at this maiden Summit quickly dispelled apprehensions and generated optimism and excitement around the Pan-African project. As a matter of fact, the OAU Charter already contained the ambition to see the birth of a *"United States of Africa"* one day.

The vision of the Heads of State on May 25, 1963, their genuine desire to progress together or, at the very least, in parallel, convinced the most skeptical: African unity and solidarity has become a reality, the integration of Africa a serious project!

In addition to the decolonization of the whole continent, the Heads of State of the OAU insisted on regional integration. The task was not easy in this post-colonial context, marked, moreover, by international geostrategic divisions, the Cold War and the East-West confrontation, especially in the 1980s.

The continent has certainly not achieved continental integration at the level envisaged by the Founding Fathers. Nevertheless, the integrative project was quickly translated into concrete actions on the ground. The creation of the East African Community (EAC) (1967), the Economic Community of West African States (ECOWAS-1975), the Southern African Development Community (SADC-1980), the Common Market for Eastern and Southern Africa (COMESA-1981), the Economic Community of Central African States (ECCAS-1984), the Intergovernmental Authority for Development (IGAD-1986 ), the Arab Maghreb Union (UMA-1989), the West African Economic and Monetary Union (UEMOA-1994) the Community of Sahel–Saharan States (CEN-SAD-1998) and many other regional groupings are all part of the integration vision of the Founding Fathers of the OAU. The adoption by the OAU Assembly, in 1991, of the Abuja Treaty (Nigeria), establishing an African Economic Community in stages, and over a period of 34 years, made it possible to converge sub-regional integration projects within the framework of a continental integration project.

39 years after the inception of the OAU, on July 9, 2002 in Durban (South-Africa), the African Union (AU) officially replaced the Organization of African Unity (OAU). The African Union project launched in 1963 with the ambition of one day seeing the birth of the *"United States of Africa"*, a kind of great federation bringing together all the African countries, has gradually become a reality with the establishment of the AU.

The Constitutive Act of the AU was signed by the Heads of State and Government meeting in Lomé (Togo), in 2000, before the new union was solemnly proclaimed at an Extraordinary Summit in Sirte (Libya). The Constitutive Act officially entered into force on May 25, 2001, a birth celebrated at the OAU Summit in Lusaka (Zambia) in July 2001. The 53 Member States of the AU gathered for the first time at the Summit in Durban from 8 to 10 July and defined the new institutions of the African Union.

In 2016, African leaders decided to initiate institutional reforms of the African Union (AU) to achieve inclusive economic growth and development on the continent. To achieve this, the President of Rwanda Paul KAGAME and the Chairperson of the African Union Commission Moussa FAKI, to whom the reform has been entrusted by the African Heads of State, identified two priority flagship programs to be implemented:

1) Ensuring the strengthening of the following AU strategic partnerships: The AU-EU Partnership, The China-Africa Cooperation Forum (FOCAC), The Africa-Arab Countries Partnership, The Africa-South America Cooperation Forum, The Tokyo International Conference on African Development (TICAD) ( Japan), The Russia-Africa Alternative Partnership for Economic Development (PARADE), The African Union Commission/United States High-Level Dialogue, The Africa-France Summit, the Africa-India Partnership, the Africa-Turkey Partnership and the Africa-Korea Forum, and;

2) Accelerating operationalization of the African Continental Free Trade Area (AFCFTA) whose Agreement entered into force in May 2019, and which aims to create the largest free trade area in the world by the number of participating countries. The AFCFTA is set to consolidate a market of approximately 1.3 billion US dollars in 55 AU member countries with a combined GDP of 3.4 trillion US dollars.

To this end, consolidation in a win-win spirit of the strategic partnerships referred to above will undoubtedly allow achievement of the inclusive economic growth and development expected on the continent and realization of economic projects mutually beneficial for the continent and each of its partners.

In the meantime, the African Union and all its organs continue to carry out their missions in various fields such as peace and security, infrastructure, energy, employment and socio-economic affairs, administrative and electoral governance, justice, human rights, trade and industry, youth, health, education and culture, scientific research etc., with the aim of building *"The Africa We Want",* as enshrined in the Agenda 2063 whose second report elaborated by President Alassane OUATTARA, President of the Republic of Côte d'Ivoire, Champion of the Monitoring of the Implementation of the Agenda 2063 and its First Ten-Year Plan (2014-2023) has just been adopted by the Heads of State of the AU.

This is the ambition that drives the Africa Union.

*Amb. Awad Sakine Ahmat,*
*Permanent Representative*
*to EU*

*El Hadji Alhousseini TRAORE*
*Amb. of Mali in Brussels,*
*Président of GAAB*